

Liberté de circulation - In et Out en Europe

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'IRIV (www.iriv.net), dirige un Institut de recherche (iriv) qui intervient sur le thème de la migration depuis 2003, elle a animé un club à la Cité des Métiers pour un public migrant (2012-2022) et a participé à de nombreux projets européens sur la migration

Depuis le Brexit, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne. La Manche est devenue une frontière « extérieure » pour l'Europe. Cette nouvelle configuration géographique mais surtout administrative a causé beaucoup de difficultés, et un temps infini, aux négociateurs européens et britanniques pour détricoter tous les avantages pour le Royaume-Uni d'appartenir à un vaste marché commun, base de la construction européenne qui s'accompagne des 3 libertés de circulation fondamentales – des capitaux (acquise depuis longtemps), des biens et des services (très développée) et des personnes (la moins réussie jusqu'à présent entre Européens en tout cas pour travailler).

La mobilité intra-européenne est faible. La proportion de citoyens partis vivre et travailler dans un autre État membre est limitée. En 2018, les citoyens mobiles actifs représentent seulement 4,2 % de la main-d'œuvre totale dans les États membres de l'EU-28 (avant le Brexit). Les principaux pays de résidence des citoyens mobiles actifs et de l'ensemble des citoyens mobiles étaient l'Allemagne et le Royaume-Uni (chacun un peu plus de 2 millions) ; l'Espagne et l'Italie (environ 1 million chacun) ; et la France, environ 600 000. Ces cinq États membres ont accueilli en 2019 près de 80% des citoyens mobiles actifs. (1).

Parmi les 512 millions de personnes vivant dans l'UE en 2018, 7,8 % ont une nationalité autre que celle de leur pays de résidence : 3,4 % ont la nationalité d'un autre État membre de l'UE (Européens) et 4,4 % celle d'un État non membre de l'UE (pays tiers). La répartition est inégale entre les États membres. En 2018, le Luxembourg compte la plus grande proportion de citoyens issus d'un autre État membre de l'UE (41 % de la population), suivi de Chypre (13 %) et de l'Irlande (9 %). Les plus grandes proportions de citoyens de pays tiers ont été observées en Estonie et en Lettonie (14 % chaque) et en Autriche (8 %). (2)

Le nombre de personnes immigrant dans les États membres de l'UE inclut les personnes immigrées de manière permanente et celles qui ont immigré pour une période d'un an ou plus. Sur la période 2013-2017, l'immigration totale en France, incluant les immigrés européens (membre de l'UE) et d'un pays non-membre de l'UE (pays tiers), s'est élevée à 3,4 millions de personnes en 2013, puis a atteint un pic de 4,7 millions en 2015 (crise migratoire avec les guerres au Proche Orient, notamment en Syrie). L'immigration a diminué de 8 % avec 4,3 millions en 2016, puis a augmenté de 3 % en 2017 pour atteindre 4,4 millions. (3)

En 2018, les principaux pays de destination sont l'Italie (70 % du total des immigrés), la Slovaquie (65 %) et la Suède (62 %). Pour les ressortissants des pays tiers, les proportions les plus élevées sont observées au Luxembourg (68 %), en Autriche (58 %) et à Malte (54 %), (3)

L'immigration irrégulière est le mouvement de personnes provenant de pays non-membres de l'UE à travers les frontières de l'UE sans se conformer aux exigences légales d'entrée, de séjour ou de résidence dans un ou plusieurs pays de l'UE (4)

L'année 2015, avec la crise migratoire, a vu une augmentation significative du nombre de franchissements irréguliers des frontières vers l'UE. Frontex, l'agence européenne de garde-frontières, a enregistré plus de 1,8 million de passages frontaliers illégaux, le nombre le plus élevé jamais enregistré. Depuis, leur nombre a beaucoup diminué. En 2023, environ 355 300 personnes sont entrées irrégulièrement dans l'UE, chiffre le plus élevé depuis 2016. (4)

L'immigration est une priorité de l'Union européenne depuis 1997 avec le Traité d'Amsterdam. Différentes mesures ont été prises pour gérer les flux migratoires et améliorer le système d'asile. En septembre 2020, la Commission européenne a présenté le Pacte sur l'asile et les migrations. En avril 2023, le Parlement a approuvé sa position sur le Pacte ; il est prêt à entamer des négociations avec le Conseil. L'UE a augmenté ses financements pour l'immigration, l'asile et les politiques d'intégration depuis 2015 avec 22,7 milliards d'euros du budget pour la période 2021-2027 dédiés à la migration et à la gestion des frontières (contre 10 milliards d'euros durant la période 2014-2020). (4)

Ce budget européen est un pari sur l'avenir. Même au plus fort de la crise migratoire (2015-2016), le nombre maximal d'immigrés venus de pays tiers, qu'ils soient arrivés légalement ou illégalement, est négligeable par rapport au total de la population européenne. La démographie européenne (faible taux de natalité, vieillissement général de la population...) est importante pour comprendre la nécessité de faire appel à une main d'œuvre venue de pays tiers – des milliers d'emplois ne sont pas pourvus et sont nécessaires pour pallier les besoins criants dans de nombreux secteurs. Les services à la personne sont particulièrement concernés - les auxiliaires de vie (auprès des personnes âgées), les aides ménagères, les aides maternelles (pour la petite enfance) ont besoin de main d'œuvre étrangère.

Le nombre de passages détectés a augmenté sur toutes les routes de migration irrégulière. La traversée de la Méditerranée centrale reste la plus meurtrière des quatre routes migratoires vers l'Europe, avec environ 1 400 personnes mortes ou portées disparues en 2022 (Parlement européen, *ibidem*). La Manche n'est pas la mer la plus dangereuse pour les exilés mais la manière dont les familles ou les jeunes venus d'Afghanistan, de Syrie, ... sont maltraités par les forces de l'ordre est symboliquement très lourde de conséquences. Elle alimente un « deux poids, deux mesures » instrumentalisé par des pays hostiles à l'Union européenne et aux démocraties occidentales de manière générale. Si les exilés franchissent au péril de leur vie la Manche, c'est parce qu'aucune alternative ne leur est proposée en France et en Europe.

L'Union européenne défend la liberté de circulation, son ADN, avec le programme Erasmus +, qui a vanté les atouts d'une mobilité pour ses ressortissants en Europe (ouverture d'esprit, compétences sociales et interculturelles...). Elle semble l'oublier pour des ressortissants de pays tiers, dont son économie a pourtant tant besoin et dont la diplomatie européenne, avec les pays du Sud en particulier, pourrait aussi bénéficier avec une géopolitique si troublée où l'Europe a tant besoin d'alliés.

(1) Eurostat, 2020

(2) INSEE, <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/4268204/bloc-1a.html?lang=fr>

(3) INSEE, <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/4268204/bloc-1b.html?lang=fr>

(4) Parlement européen, <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20170627STO78419/lutte-contre-la-migration-irreguliere>